



LIGUE NOUVELLE- AQUITAINE

Consignes du championnat par équipes masculin 2025-2026

Suivi de versions

Version	Date	Objet de la modification
1.0	16/09/2025	Version initiale
1.1	18/09/2025	Participation des féminines
1.2	16/02/2026	Précision limitation des classements PN et R1 Utilisation de GIRPEv2 Précision justificatif en cas d'abandon de joueurs

Table des matières

1	Préambule	3
2	Rappels importants.....	3
3	Utilisation de GIRPE	4
3.1	Feuille gérée avec GIRPE et remontée dans SPIDv2 (avec les signatures).....	4
3.2	Feuille gérée avec GIRPE et non remontée dans SPIDv2 :	4
3.3	Feuille gérée manuellement à titre exceptionnel :	5
4	Consignes pour les poules incomplètes	5
5	Tableau des pénalités financières	5
6	Défraiement des JA en PN et R1 :	6
7	Fiches « mémos »	6
8	Tableau de correspondance des journées.....	7

1 Préambule

Cette consigne s'applique en priorité en cas de contradiction avec les règlements régionaux ou fédéraux du championnat par équipes en vigueur, disponibles sur le site internet de la Ligue dans la partie Compétitions puis Championnat par Équipes.

2 Rappels importants

- Pas de limite du nombre de féminine dans les équipes ;
- Pas de limite du nombre de mutés dans les équipes ;
- PN :
 - minimum 1200 pts (points officiels licence phase 1 ou phase 2)
 - arrêt au score acquis,
 - JA officiel désigné par la ligue ;
- R1 :
 - minimum 1000 pts (points officiels licence phase 1 ou phase 2)
 - JA officiel désigné par la ligue.
- R2 et R3 : Il doit y avoir un JA mentionné sur la feuille de rencontre suivant les règlements ci-après : *En l'absence de juge-arbitre officiellement désigné, il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse. Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. À défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction. Le nom du juge-arbitre doit être mentionné sur la feuille de rencontre.*
- Les poussins ne peuvent pas participer au championnat par équipes.
- **Les dirigeants en règle avec la certification médicale (certificat médical ou auto-questionnaires valides) peuvent participer au championnat par équipes. La licence reste néanmoins « dirigeant » (et non compétition).**

Participation des féminines :

La ligue applique la même réglementation qu'au niveau national : les joueuses qui évoluent dans le championnat par équipes féminin peuvent également participer au championnat par équipes masculin régional sur une même journée de championnat (JX) sous réserve que celles-ci ne se déroulent pas à la même date.

Principe d'échange de point lors de parties

Règlements fédéraux IV.202.2 – Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie). **[Partie dite NORMALE dans SPID]**

Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée, s'il s'agit d'une partie de simple. **[Partie avec le statut ABANDON dans SPID]**

Pour tenir compte de circonstances particulières et justifiées, la commission sportive compétente peut décider de ne pas appliquer la perte de points pour la première partie non jouée, s'il s'agit d'une partie de simple.

Multi appartenance :

Règlements fédéraux I.613 – Participation à un championnat étranger par équipes de club

Niveau National : Un joueur qui participe au cours de la même saison au championnat de France par équipes et à au moins une compétition par équipes de clubs organisée par une autre fédération affiliée à l'ITTF est considéré comme un joueur en «multi appartenance».

Si le joueur participe à une compétition par équipes de clubs dans une autre fédération affiliée à l'ITTF avant le début, ou après la fin du championnat de France par équipes, il n'est pas considéré comme un joueur en «multi appartenance». En championnat national par équipes, une équipe ne pourra comporter au maximum qu'un joueur en «multi appartenance».

Pas de limitation au niveau régional.

3 Utilisation de GIRPE



L'utilisation de GIRPE est obligatoire pour la gestion des rencontres régionales

Pour la 2nde phase les clubs peuvent utiliser GIRPEv2 ou GIRPEv1 pour la gestion des rencontres régionales. Vous pouvez retrouver toutes les infos sur le site FFTT au lien suivant **Cliquez ici.**

Pour les rencontres du niveau national : suivre les informations diffusées par la F.F.T.T.

Pour les rencontres du niveau départemental : merci de vous rapprocher de votre comité.

Le club recevant est responsable de la tenue de la feuille de rencontre et de la remontée **avant la fin du week-end de la rencontre** des résultats dans SPIDv2, y compris si la rencontre est juge-arbitrée.

Le fichier «rpe» de l'application GIRPEv1 ou le fichier «**json**» de l'application GIRPEv2 correspondant à la rencontre **doit être conservé par le club recevant si possible toute la phase** en cas de demande de la Commission Sportive Régionale (problème, réclamation ou litige ...).

À l'issue de la rencontre, après la signature des deux capitaines et du juge-arbitre (voir règlements régionaux si un juge-arbitre n'est pas désigné), la répartition des feuillets de la feuille de rencontre s'effectue suivant les cas ci-dessous.

3.1 Feuille gérée avec GIRPE et remontée dans SPIDv2 (avec les signatures)

- Une feuille de rencontre est donnée à l'équipe visiteuse si besoin.
- Rien d'autre à faire.

3.2 Feuille gérée avec GIRPE et non remontée dans SPIDv2 :

- Si pour une raison quelconque le club recevant ne réussit pas à remonter la feuille, il doit réessayer dans le weekend et avertir la ligue des problèmes rencontrés (copie d'écrans, erreurs relevées, ...) à secretariat@lnatt.fr et csr@lnatt.fr.
- Une feuille (recto-verso) à l'équipe recevant et une feuille (recto-verso) à l'équipe adverse.

3.3 Feuille gérée manuellement à titre exceptionnel :

- Le recto et le verso de la feuille de rencontre doivent être envoyés à la Commission Sportive Régionale par l'équipe recevant, quel que soit le résultat de la rencontre. Ils doivent être postés au plus tard le lundi qui suit la rencontre. Un scan des recto et verso doit être envoyé à la ligue et à la C.S.R avant la fin du week-end de la rencontre. La Commission sportive Régionale ne prend en considération que le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe, c'est pourquoi il vous est conseillé de poster votre courrier dès le samedi ou le dimanche.
- Le feuillet (bleu) à l'équipe recevant et le feuillet (rose) à l'équipe adverse si les anciennes feuilles sont utilisées.
- Le club recevant doit saisir les résultats dans SPIDv2 (saisie des scores de chaque manche) avant la fin du week-end de la rencontre.

4 Consignes pour les poules incomplètes

Quand votre équipe rencontre "l'exempt" de la poule, vous devez entrer dans SPIDv2 votre composition d'équipe (obligatoire sous peine de sanction).

En cas de problème avec SPIDv2, vous devez envoyer le jour même de la rencontre un mail à la ligue (csr@lnatt.fr et secretariat@lnatt.fr) en indiquant la division, la poule et la composition de votre équipe avec : Numéros de licence, Nom et Prénom des 4 joueurs.

5 Tableau des pénalités financières

Ces pénalités s'appliquent en plus des pénalités sportives associées

Infractions	Pénalités financières
Rencontre non saisie dans SPIDv2 ou GIRPE	15,00 € doublé lors de récurrence
Fraude qualification joueur	70,00 €
Non licencié / Non qualifié	30,00 €
Absence de JA en obligation en PN et R1	60,00 au club dont le JA était nommé
Tenue non réglementaire	5,00 € par joueur, doublé lors de récurrence
Forfait Championnat par Équipes	Perte de la caution de l'équipe concernée + application de l'article « II.709.2 - Forfait simple » des Règlements sportifs Fédéraux
Caution pour une Réclamation, rendue si la réclamation est recevable	180,00 €
Équipe incomplète (*)	30,00 €
Abandon d'un joueur Championnat/équipe	30,00 € sauf si présentation d'un Certificat Médical ou d'un justificatif médical établi par un professionnel de santé.
Carton (jaune ou rouge)	30,00 € par carton au club du joueur concerné
Non mention d'un juge-arbitre sur la feuille de rencontre	15,00€ au club recevant

(*) équipe incomplète : il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

Consignes du championnat par équipes masculin 2025-2026

A l'inverse, la définition d'un joueur présent est donnée via l'article suivant des Règlements Généraux :

II.607 - Présence d'un joueur :

Un joueur est considéré comme présent pour une partie s'il accède à l'aire de jeu en tenue de jeu et en conformité avec la certification médicale.

Différence entre forfait simple et équipe incomplète

	Forfait simple	Equipe incomplète
Pénalités financière	Perte de la caution (180 €) + frais de déplacement aller et retour	30 €
Pénalités sportives	0 pt partie 0 pt rencontre	0 pt partie 0 pt rencontre
Cumul	1 seul forfait possible par saison Au 2 ^{ème} forfait l'équipe est considérée comme forfait général avec toutes les conséquences qui en découlent.	Une équipe peut jouer incomplète autant de fois qu'elle le souhaite. Les pénalités mentionnées ci-dessus étant appliquées à chaque fois.

6 Défraiement des JA en PN et R1 :

Le JA présente une note de frais correspondant à son allocation forfaitaire et ses frais Kilométriques **au club recevant** qui doit la régler, **en totalité**, avant le début de la rencontre.

7 Fiches « mémos »

La Ligue a rédigé des fiches « mémos » sur quelques points du règlement sportif qui sont souvent à l'origine d'erreur et de beaucoup de question. Ces fiches sont disponibles sur le site de la Ligue à la rubrique « Championnat par équipes »

8 Tableau de correspondance des journées

Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la 1ère phase de la saison 2025/2026 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions PRO/Nationales/Régionales :

Messieurs										Dames									
Journées	Tours	Pro A	Tours	Pro B	Tours	Nationales	Tours	Régional	Départemental	Journées	Tours	Pro A	Tours	Pro B	Tours	Nationales	Tours	Régional	Départemental
sous SPID		Messieurs		Messieurs		1, 2 et 3				sous SPID		Dames		Dames		1, 2 et 3			
13	9	13/01/26	9	13/01/26	1	07/02/26	1	28/02/26		13	9	13/01/26	9	06/02/26	1	07/02/26	1	/	
14	10	20/01/26	10	20/01/26	2	07/03/26	2	07/03/26		14	10	20/01/26	10	06/03/26	2	07/03/26	2	/	
15	11	27/01/26	11	03/02/26	3	21/03/26	3	21/03/26		15	11	03/02/26	11	20/03/26	3	21/03/26	3	/	
16	12	03/02/26	1/4 A	03/03/26	4	11/04/26	4	25/04/26		16	1/4 A	03/03/26	1/4 A	10/04/26	4	11/04/26	4	/	
17	13	03/03/26	1/4 R	10/03/26	5	09/05/26	5	09/05/26		17	1/4 R	10/03/26	1/4 R	08/05/26	5	09/05/26	5	/	
18	14	10/03/26	1/2 A	17/03/26	6	30/05/26	6	30/05/26		18	1/2 A	17/03/26	1/2 A	29/05/26	6	30/05/26	6	/	
19	15	17/03/26	1/2 R	07/04/26	7	06/06/26	7	06/06/26		19	1/2 R	07/04/26	1/2 R	05/06/26	7	06/06/26	7	/	
20	16	24/03/26	Finale A	12/05/26	/	/	8*	20/06/26		20	Finale A	12/05/26	Finale A	/	/	8*	20/06/26		
21	17	07/04/26	Finale B	19/05/26	/	/	/	/		21	Finale R	19/05/26	Finale R	/	/	/	/		
22	18	10/04/26		/	/	/	/	/				/		/	/	/	/		
23	1/2 A	/	/	/	/	/	/	/				/		/	/	/	/		
	1/2 R	/	/	/	/	/	/	/				/		/	/	/	/		
	Finale	/										/		/	/	/	/		

* Journée de barrage éventuelle

Numéro dans
GIRPE

